



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

# Déclaration des représentant·es FSU au CAEN

du lundi 16 décembre 2024

Les politiques menées depuis 7 ans sous la Présidence d'E. Macron ont considérablement asphyxié et démantelé les services publics, mis à mal les personnels dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader, contribué à nourrir la crise démocratique : suppressions de poste, fusions de services, fermetures de classe dans les écoles et les collèges... La baisse démographique a bon dos. Et les annonces de l'ex-gouvernement Barnier, avant son renversement, avec notamment la suppression de 4 000 emplois d'enseignant·es dans le 1er et le 2d degrés à la rentrée 2025, au détriment des élèves, des personnels et d'une École qui traverse une crise profonde n'était pas de nature à améliorer la situation pour les personnels ni pour les élèves.

L'incertitude, quant à la nomination des ministres en matière d'éducation et concernant la Fonction publique, ne laisse cependant que peu de doute sur l'orientation du nouveau gouvernement. Il s'inscrira vraisemblablement dans la continuité des précédents. L'avertissement envoyé le 5 décembre par des grèves massives, notamment dans l'Éducation, est clair : reprendre les mesures Kasbarian ou un budget d'austérité serait une nouvelle provocation que les professions de la fonction publique n'accepteront pas.

Jours de carence, diminution de l'indemnisation de l'arrêt maladie, suppression de la GIPA, gel de la valeur du point d'indice et aucune nouvelle mesure salariale pour les personnels de l'Éducation nationale dans le projet de budget 2025, version Barnier-Kasbarian. Les fonctionnaires refusent de payer au prix fort la crise inflationniste et le décrochage du point d'indice de l'inflation. Dans cette période les propos méprisants, provocateurs et les contrevérités de M. Kasbarian, éphémère ministre de la Fonction publique, ont alimenté le fonctionnaire bashing s'il en était encore besoin.

Passer de un à trois jours de carence, ce serait faire payer toujours plus les agent·es malades (perte de 10% de la rémunération) ; ce serait s'obstiner dans une mesure idéologique qui a mille fois montré ses limites (plusieurs rapports attestent que cela n'améliore en rien la présence effective des personnels) ; ce serait pousser les agent·es à se rendre au travail malades, au risque de provoquer par la suite un arrêt plus long. Réduire les conditions d'indemnisation des périodes de maladie, en supprimant le maintien de la rémunération à taux plein les trois premiers mois et en le remplaçant par un taux de 90 %, est nuisible à l'intérêt général, car dégradant un peu plus encore l'attractivité des métiers de la Fonction publique et donc au final l'intérêt de toute la population.. La FSU réaffirme sa revendication d'abrogation de toute carence.

## **Concernant l'odj,**

Les documents de travail de ce CAEN font état des projections de la démographie scolaire pour la rentrée 2025. Dans le 1er degré public, les quatre départements de l'académie perdraient des élèves dans des proportions sensiblement similaires : - 2,0 % pour l'Allier, - 1,7 % pour le Cantal, - 2,3 % pour la Haute-Loire et - 1,6 % pour le Puy-de-Dôme.

La baisse de la démographie scolaire se généralise dans notre académie et au-delà.

Il y aurait là une formidable opportunité à saisir pour remédier, en partie, aux difficultés de notre école publique et : baisser les effectifs dans les classes, améliorer le remplacement, renforcer ou rétablir les RASED, accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers et engager des moyens pour l'inclusion, remettre sur pied une formation continue ambitieuse, éviter la désertification scolaire des zones rurales, donner plus de temps aux directrices et directeurs d'école, améliorer la scolarisation des moins de 3 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette liste pourrait être allongée tant les défis auxquels doit répondre l'école sont aujourd'hui nombreux.

Aucune de ces ambitions n'était envisagée puisque 3155 postes de professeurs des écoles seraient supprimés dans le premier degré à la rentrée 2025 comme le prévoyait le projet de budget 2025. Faute de vouloir interroger la répartition des richesses à l'œuvre dans notre pays, l'école publique est, une fois de plus, vue comme une charge budgétaire qu'il faut alléger, considérablement. A contrario, nous pensons que l'école est un investissement sur l'avenir et qu'il faut sortir de cette logique comptable.

L'inquiétude n'a jamais été aussi forte dans les territoires les moins densément peuplés de notre académie. Cette inquiétude est double. A la crainte des populations et des élu.es de voir leur école affectée ou disparaître du territoire se cumule, pour nous, la question de l'avenir professionnel des collègues que nous représentons. Nos collègues professeurs, dans ces écoles rurales se savent tous, sans exception, sur un siège éjectable.

Dans le Cantal, par exemple, l'INSEE table sur une baisse annuelle durable de 2% des effectifs scolaires. Cette chute démographique pourrait même s'accélérer dans les prochaines années. Si le nombre de suppressions de postes continue d'être corrélé à l'évolution des effectifs scolarisés le Cantal, qui compte actuellement 680 postes de PE, perdrait 90 postes à l'horizon 2030, 200 à l'horizon 2040, 300 à l'horizon 2050 ! 43% des postes de professeurs des écoles seraient supprimés d'ici 25 ans!

Dans le monde du travail, ces arbitrages portent un nom. Il s'agit, ni plus ni moins, d'un plan social. Dans le Cantal mais aussi dans les autres départements de l'académie, à très court terme, il n'y aura plus assez de supports pour recaser les PE titulaires même en fermant les vannes du recrutement. Cette perte sèche de supports se cumule à des départs en retraite moins nombreux et des mouvements inter-départementaux en nette diminution. L'équation risque d'être impossible à résoudre.

#### Effectifs 2nd degré

On pourrait se satisfaire d'une prévision des effectifs toujours très proche de la réalité, cependant une très légère sous estimation des effectifs dans le second degré amène et amplifie des suppressions d'ETP comme nous le constatons chaque année. Depuis des années, c'est à une dégradation continue de l'encadrement des élèves qu'est soumise la communauté scolaire : hausse des effectifs par classe, suppression des heures de travail en petits groupes, aide aux élèves assurée en heures supplémentaires par les professeurs dont la charge de travail ne peut pourtant plus être alourdie... La forte diminution des pactes à cette rentrée signe l'échec de l'éphémère ministre Attal dans ce domaine. Nous demandons que les pactes qui ont disparu soient restitués sous forme de postes dans les collèges et lycées.

La charte signée entre le rectorat et la région relative à la découverte des métiers en collège s'inscrit pleinement elle aussi dans le cadre de la réforme du collège à laquelle la FSU est opposée. Cette réforme développe la « découverte » des métiers dès la classe de 5ème au détriment du temps d'enseignement et de formation du futur citoyen. Qui peut croire un instant que les élèves sont capables, a fortiori dès la Cinquième, de distinguer de manière abstraite les différentes dimensions d'un métier et de les détacher de la personne qui exerce ce métier ? De même, les immersions en milieu professionnel ne trouvent leur sens que lorsque les élèves sont suffisamment mûrs pour voir autre chose qu'un décor différent du collège dans cette expérience. Qui peut croire que l'information délivrée par des branches professionnelles ou la Région sur les métiers et l'insertion professionnelle dès la 5e ne vise pas avant tout à pré orienter ces jeunes vers les métiers en tension à faible qualification via l'apprentissage. Concernant la rentrée 2025, et à rebours de la situation actuelle, ce quasi maintien des effectifs élèves doit être l'occasion pour les collèges et lycées de notre académie de retrouver des marges de manœuvres indispensables pour atténuer les difficultés scolaires qui s'accroissent d'année en année, en partie générées par la succession de réformes que subit le 2nd degré dans son ensemble.

La poursuite de la réforme de la voie professionnelle à laquelle la FSU et ses syndicats s'opposent toujours s'inscrit dans le cadre de l'adaptation locale aux besoins des entreprises dont rien ne garantit la pérennité des besoins, formations non diplômantes ou « post diplôme » avec notamment les bac +1 ou le CS qui ne sont pas des diplômes de l'enseignement supérieur, mixité accentuée des publics sous statut scolaire et en apprentissage, le tout dans le cadre d'une évolution annuelle de 1/6e de la carte des formations professionnelles jusqu'en 2027 !

Il s'agit en effet d'orienter les élèves vers des filières professionnelles bien précises, les métiers dits d'avenir, mais avant tout « en tension », dont on sait par ailleurs que bon nombre d'entre eux ne sont pas attractifs car mal

payés et avec de mauvaises conditions de travail. La diminution des horaires hebdomadaires en 2nde et 1ère bac professionnel ainsi que la réforme de la terminale Bac pro avec 4 semaines de PFMP supplémentaires et des examens avancés début mai entrainera une perte de 170h de cours sur le cursus qui prépare au bac pro. Loin de sécuriser les poursuites d'étude, cette réforme provoquera forcément une baisse du niveau des élèves et, à moins qu'une baguette magique ne remonte les notes, une baisse du taux de réussite au bac avec plus d'élèves absents aux deux épreuves esseulées de juin.

L'évolution de la carte des formations professionnelles dans l'académie s'inscrit pleinement dans ce cadre. Dans le public, on peut noter une augmentation relativement importante des places en CAP, une légère baisse des BacPro et des BTS. L'ouverture de nouveaux CAP ne doit pas se faire au détriment de places en BacPro, ce qui acterait un renoncement à l'élévation du niveau de qualification des élèves. La création de nouveaux CAP, particulièrement dans les services à la personne, dans le sanitaire et en tertiaire, doit être l'occasion de réfléchir à la mixité des élèves, notamment des élèves à besoins éducatifs particuliers. En comparant l'évolution des structures dans le public et le privé en CAP et en bacpro, on constate une augmentation conséquente des bacpro dans le privé au détriment du public et l'inverse au niveau CAP. L'enseignement privé déjà favorisé par l'absence de carte scolaire pour son recrutement et une mixité sociale bien plus faible que dans le public, ne doit pas de plus se voir octroyer des formations plus attractives que pour le public.

Dans un contexte où des suppressions importantes de postes dans l'enseignement public étaient prévues dans le budget de l'EN pour la rentrée 2025, les subventions accordées par les collectivités aux établissements privés catholiques apparaissent d'autant plus insupportables. En effet, la Région AURA subventionne largement 13 lycées privés de notre académie à hauteur de 56% du montant total que permet la loi Falloux, contre 44% en 2023. Le montant total consacré au soutien des lycées privés de l'académie est de l'ordre de 544955€ et représente une augmentation de 80% par rapport aux 302000€ de subventions de l'an dernier ! Globalement ces subventions représentent de l'ordre de 44% du montant des travaux. La région se montre bien généreuse envers l'enseignement privé, d'autant qu'elle participe au développement de certains lycées avec l'aménagement de nouvelles classes. Cette générosité est particulièrement choquante alors que des lycées publics souffrent d'un manque de financement, dont certains sont en cessation de paiement (moins de 30 jours de fonds de réserve) ! Par ailleurs, l'enseignement privé sous contrat bénéficie d'une autre source de financement avec la loi Astier qui permet de financer l'enseignement technique et professionnel. Nous n'avons jusqu'à présent eu aucune information sur ces financements. Nous demandons à la Région l'accès à ces informations. Devant tant d'opacité, devant la difficulté, voire l'impossibilité de vérifier la réalité des chiffres, en particulier les dépenses annuelles des établissements privés sur fonds propres, nous ne pouvons accepter ce dualisme scolaire et financier. Aussi, la FSU considère que les établissements privés ne peuvent concourir à la réalisation des missions de service public et laïque, réservant ainsi les fonds publics au service public. La FSU demande donc l'arrêt de l'attribution de subventions à l'enseignement privé.

Dans la même veine, si l'on peut dire, le transfert par la Région AuRA de l'entretien, de la restauration de lycées publics au profit de prestataires privés conduit à une dégradation du service rendu aux élèves accueillis et aux conditions de travail non seulement des personnels de l'EN mais aussi aux prestataires. C'est un premier pas vers un renoncement d'une mission de service public. La FSU demande l'arrêt de toute externalisation et un retour à une prise en charge de ces missions par des personnels de la Région.

Dans le contexte de crise gouvernementale profonde que nous vivons actuellement, quel que soit le gouvernement en poste, demain, dans un mois ou plus, la FSU continuera à défendre un service public de qualité au service de toutes et tous et sur tout le territoire, en zone urbaine, comme en zone rurale, avec des agents publics mieux rémunérés et enfin respectés ! Elle s'opposera à tout transfert de services ou de compétences que ce soit dans l'Education ou dans la fonction Publique territoriale. La Fonction Publique, dans ses 3 versants, n'est pas un coût, ni une charge, elle est une chance !